



ORGANISATION DE SESSIONS PARLEMENTAIRES VIRTUELLES

Cette infographie présente des recommandations générales pour les parlements qui mettent en place des séances plénières et des réunions de comité virtuelles. Ces recommandations sont fondées sur des normes internationales et l'expérience de parlements ayant déjà organisé ce type de sessions avec succès, comme le Congrès national du Brésil, l'Assemblée nationale d'Équateur et le Congrès national du Chili.

Accès aux documents à distance

L'accès à distance au réseau, aux données et aux systèmes du parlement peut permettre au personnel et aux conseillers parlementaires de continuer à appuyer les parlementaires, la gestion de séances plénières et de réunions de comité, et d'autres services parlementaires à distance.



Réseau privé virtuel (VPN) : Permet une communication sécurisée entre les membres d'un groupe via des infrastructures publiques de télécommunication.



Sites d'hébergement de fichiers : Permettent aux utilisateurs de télécharger des fichiers accessibles en ligne.

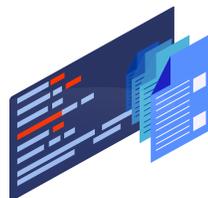
Serveurs cloud : Fournissent une infrastructure physique ou virtuelle où stocker le traitement d'applications et de données.



Remote Desktop Protocol (RDP) : Donne accès à distance à un ordinateur, ce qui permet d'accéder à des documents stockés et sauvegardés dans un lieu sécurisé comme le parlement.



Machine virtuelle : Fournit les mêmes fonctionnalités qu'un ordinateur physique, peut exécuter des applications et est dotée d'un système d'exploitation.



Logiciel propriétaire parlementaire : Les parlements peuvent déjà disposer ou créer leur propre mécanisme à cette fin, qui peut être associé à un VPN, un système de gestion de documents, un site d'hébergement de fichiers ou un RDP.

- **Brésil :** L'application de la Chambre des députés, Infoleg, qui fournit des informations publiques sur les activités législatives de la chambre, a été modifiée pour donner un accès privé aux parlementaires à de nouvelles fonctionnalités comme l'accès à des documents pour les sessions. Pour y accéder, l'appareil mobile doit être enregistré sur l'intranet de la chambre grâce à un code d'identification unique créé suite à l'installation de l'application.
- **Chili :** Le pupitre ou « siège électronique » de la Chambre des députés a été adapté pour être utilisé à distance grâce à un VPN via une application mobile ou en ligne.

- **Équateur :** Le « siège électronique » de l'Assemblée nationale se trouve sur un intranet accessible à distance en utilisant un identifiant personnel et un outil de bureau à distance (AnyDesk). Le système de gestion de documents (DTS 2.0) permet d'accéder aux documents.
- **Argentine :** La Chambre des députés utilise Microsoft Teams pour poursuivre les réunions internes et échanger des documents de travail.



Autoriser et mettre en place une authentification par signature électronique peut faciliter l'échange et la création de documents, ainsi que le suivi des modifications. Cela garantit également la sécurité et la légalité des documents officiels.

Vidéoconférences

Plusieurs plateformes de vidéoconférence peuvent être utilisées pour tenir des séances plénières ou des réunions de comité virtuelles. Pour des raisons de sécurité, les parlements peuvent décider d'utiliser le système de vidéoconférence exclusivement pour la communication audiovisuelle, et de mettre en place un système interne en parallèle pour les votes, la présence et autres fonctions requises.

	Logiciel propriétaire développé par le parlement	Zoom	Microsoft Teams	Cisco Webex	BlueJeans	
1	Jusqu'à 500 participants ou plus	✓	✓ Jusqu'à 1 000	✗ Jusqu'à 250	✓ Jusqu'à 1 000	✗ Jusqu'à 100
2	Enregistrement des participants	✓	✓	✗	✓	Crée une liste des participants
3	Authentification	✓	✓	✓	✓	✓
4	Diffusion en direct	✓	✓ Youtube; Facebook Live	✓	✓ Vbrick Rev, IBM Video; Facebook Live	✓ Facebook Live
5	Enregistrement	✓	✓	✓	✓	✓
6	Participants invités	✓	✓	✓	✓	✓
7	Interprétation dans d'autres langues	✓	✓ Intégrée	Traduction de messages en ligne	✓ Sous-titrage pour sourds et malentendants ou traduction en langue des signes	✓ Partenariat avec Interprefy



Des témoins peuvent être conviés à participer aux réunions de comité en tant qu'invités. Cela peut se faire de manière sécurisée grâce à des fonctionnalités d'authentification.



La plupart des outils de vidéoconférence permettent d'enregistrer et de diffuser les sessions en direct via YouTube, Facebook Live et autres plateformes, et d'intégrer cette fonctionnalité aux canaux parlementaires officiels.



Certains outils de vidéoconférence sont dotés d'une fonctionnalité intégrée d'interprétation simultanée pour tenir des réunions dans plusieurs langues. D'autres permettent d'intégrer ou de séparer l'utilisation de plateformes d'interprétation comme [Interprefy](#), [Verbalant](#) ou [Lighthouse Translations](#).

Présence et quorum

Il est important d'enregistrer les présences et de vérifier le quorum afin d'assurer la transparence et la responsabilité. Pour cela, il est nécessaire de définir ce qui constitue la présence virtuelle (par exemple, le visage de la ou du parlementaire doit être visible durant toute la séance).



Brésil : Les membres du Congrès enregistrent leur présence via l'application du Parlement « InfoLeg », en utilisant un mot de passe personnel. Ces données sont utilisées pour vérifier le quorum en début de session.



Brésil : Le Sénat enregistre les présences en se basant sur les relevés des votes du Système de délibération à distance (SDR). Il contrôle le quorum à partir de la liste des participants sur Zoom en début de séance, à des intervalles de 15 minutes, et avant le vote, pour le transmettre au groupe WhatsApp dédié.



Équateur : Les parlementaires enregistrent leur présence à distance via le siège électronique de l'Assemblée nationale (Intranet), en utilisant un mot de passe et/ou la biométrie. Ils doivent être visibles à l'écran. Ces données servent également à établir le quorum.



La présence des parlementaires peut être enregistrée en se basant sur la présence virtuelle, où les parlementaires doivent être visibles à l'écran.



La présence doit être enregistrée et publiée sur le site web du parlement.

Vote

Le vote est un aspect essentiel du travail parlementaire et il est important que le vote virtuel soit tout aussi intègre que le vote en présentiel.

Application mobile

• **Brésil** : Pour voter, les députées et les députés sélectionnent un bouton dans l'application « InfoLeg » et renseignent un mot de passe pour confirmer leur choix. Ils le font sur leur téléphone mobile, déjà enregistré auprès de la chambre. À la fin du vote, les résultats sont transférés au système législatif et les données sont traitées exactement comme lors des séances traditionnelles. Les sénatrices et sénateurs reçoivent un lien permettant d'accéder au système de vote, via SMS ou WhatsApp, de la part du secrétaire général durant la période de vote. Lorsqu'un membre vote en sélectionnant un bouton, une photographie est prise avec la caméra frontale et un code est envoyé par SMS/WhatsApp pour confirmer le vote.



• **Chili** : Les députées et les députés votent en sélectionnant un bouton sur l'application gérée par le secrétaire général et le président, lorsqu'ils reçoivent une notification indiquant qu'ils doivent voter sur un projet de loi. Pour se connecter à l'application, ils doivent s'authentifier par deux facteurs. Pour être autorisés à voter, ils doivent être visibles à l'écran et saisir un code personnel. L'application crée un code de vérification qui sert de preuve du vote du parlementaire.

• **Municipalités locales d'Espagne** : Les conseillères et conseillers municipaux votent en utilisant une application de vidéoconférence tierce spécialement modifiée pour le conseil municipal, avec une fonctionnalité de vote intégrée.

Vote

E-mail

- **Parlement européen** : Pour voter, les parlementaires signent un bulletin de vote et le transmettent via leur adresse e-mail institutionnelle.



Accès à distance au siège électronique

- **Équateur** : Les membres de l'Assemblée nationale votent en accédant à distance à cette fonctionnalité du siège électronique de l'Assemblée nationale (Intranet). Leur identité est vérifiée grâce à l'identifiant associé à leur adresse e-mail parlementaire.



Manuel via vidéoconférence

- Les parlementaires peuvent procéder au vote verbalement, si la présidente ou le président applique le vote par appel nominal. Si elle ou il se trouve physiquement au parlement, il peut saisir chaque vote dans le système traditionnel de suivi des votes. Autrement, il peut utiliser une feuille de calcul pour les enregistrer.
- **Pérou** : Les membres du Congrès votent en informant le chef de leur parti, qui transmet leur vote au président.
- **Paraguay** : Pour voter, les sénatrices et sénateurs utilisent des accessoires visuels : une fiche verte pour approuver, une rouge pour rejeter et une jaune pour s'abstenir.



Les décisions de vote peuvent être confirmées par chaque parlementaire pour s'assurer qu'elles sont correctement enregistrées. Une procédure peut être élaborée pour signaler toute modification imprévue. Une fois confirmés, les votes peuvent être publiés sur le site web du parlement.



Sessions virtuelles sécurisées et privées

- Communiquer l'identifiant de la réunion via des canaux sécurisés uniquement et s'assurer qu'elle soit privée
- Activer des fonctions d'authentification, comme la protection par code PIN, et modifier le code régulièrement
- Suivre et contrôler l'entrée des participantes et participants et des invitées et invités, et utiliser la fonction de salle d'attente
- Gérer les réglages des participantes et participants (microphone et vidéo)
- Désactiver la fonction de partage de documents et le chat, ou éviter de les utiliser pour envoyer des informations sensibles



Mesures de sécurité

Des mesures de sécurité sont nécessaires pour s'assurer que seuls les utilisatrices et utilisateurs autorisés puissent accéder aux systèmes permettant les sessions virtuelles et leurs fonctionnalités, comme la vidéoconférence et le vote.

Gérer les utilisatrices et utilisateurs et les appareils utilisés pour accéder au réseau à distance



- Enregistrer tout appareil en utilisant son adresse MAC (Media Access Control) pour garantir que seuls les appareils approuvés soient utilisés au sein du réseau à distance
- Autoriser l'utilisation de dispositifs personnels uniquement pour les vidéoconférences
- Installer les applications à information sensible sur des appareils mobiles plutôt que sur des ordinateurs portables car ils sont moins souvent sans surveillance
- Éliminer les utilisatrices, utilisateurs et les groupes qui ne sont plus utilisés

Sécurité du réseau

- Chiffrer les données en appliquant des mesures comme la cryptographie asymétrique, l'authentification SSH par clé, et l'exécution du système sur HTTPS
- Réaliser des analyses de la vulnérabilité des systèmes utilisés



Authentification des utilisateurs

- Utiliser un mode d'authentification utilisant la biométrie, des indicateurs faciaux, deux ou plusieurs facteurs pour valider l'identité
- Créer un identifiant unique pour chaque parlementaire, leur permettant d'accéder à leur compte personnel, et créer un mot de passe unique à saisir pour confirmer leur présence ou leur vote

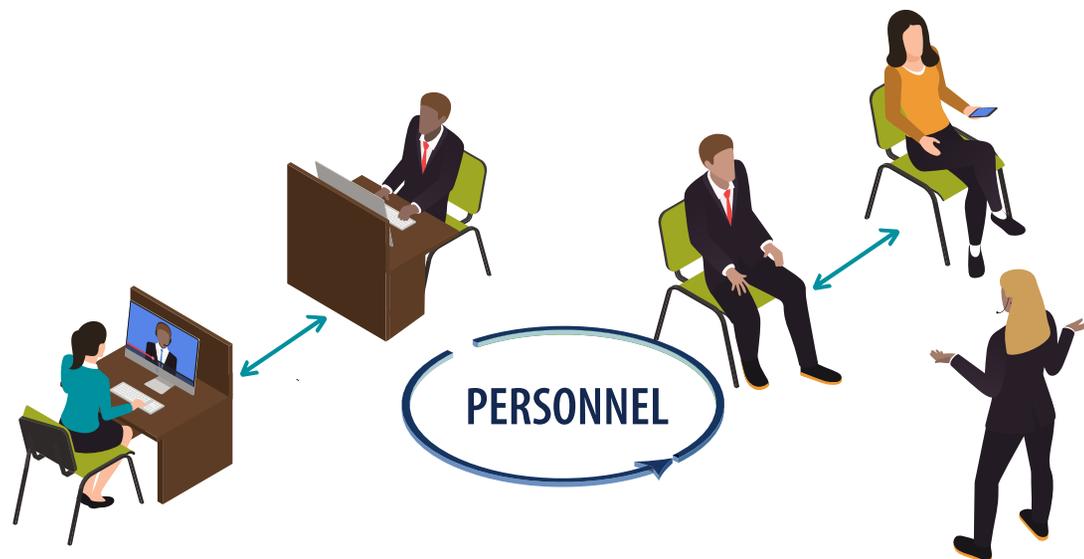


Équipement et personnel

Il est essentiel de disposer d'équipements et de personnel spécifiques pour organiser et participer à des réunions virtuelles.



Équateur : L'Assemblée nationale de l'Équateur a désigné une équipe d'assistance informatique pour préparer les parlementaires à participer à des séances en ligne, et pour leur apporter leur aide sur demande durant ces séances.



Colombie : L'administration s'assure que tous les parlementaires disposent d'un bon accès à Internet afin de mener correctement leur travail parlementaire.

Modifications des procédures

Il est possible que les parlements aient besoin d'adopter des réformes constitutionnelles ou de modifier des législations ou leurs règlements afin d'autoriser les séances virtuelles, et pour adopter de nouvelles pratiques parlementaires pour tenir ces séances.

- Consacrer les séances virtuelles aux questions essentielles
- Indiquer les séances qui auront lieu en ligne lors de la définition de l'agenda législatif hebdomadaire
- Soumettre des demandes et des avis de séances via e-mail institutionnel, et établir une période de préavis minimale (24 heures à l'avance, par exemple)
- Transmettre les projets de loi ou autres documents importants qui feront l'objet d'une discussion, avant la séance et en laissant suffisamment de temps aux parlementaires pour les étudier (24 heures à l'avance, par exemple)
- Mettre en place des périodes de débats plus courtes
- Développer les capacités techniques des parlementaires et du personnel parlementaire pour permettre des séances plénières virtuelles fluides
- Garantir la sécurité des individus devant être physiquement présents au parlement pour la séance virtuelle
- Utiliser des documents et des signatures électroniques



Modifications des procédures

Vous trouverez ci-dessous des exemples de réglementations amendées ou de résolutions adoptées pour tenir des séances virtuelles :

- **Brésil** : La Chambre des députés a adopté la [résolution 11/20](#) et le Sénat a adopté la [décision du comité directeur n° 7 de 2020](#).
- **Chili** : Le Sénat chilien a modifié son [règlement](#) pour autoriser les séances virtuelles et le vote à distance, et a élaboré un [protocole](#) pour les réunions virtuelles.
- **Équateur** : L'Assemblée nationale a adopté la [résolution CAL-2019-2021-213](#).
- **Paraguay** : La Chambre des députés a adopté la [résolution 1222](#) et le Sénat la [résolution 1.286](#).

Pour assurer des réunions ou séances fluides, il est recommandé de :

- Charger une ou un membre du personnel parlementaire ou la présidente ou le président de la chambre ou du comité organisant la séance ou la réunion d'activer le microphone des participantes et participants;
- Encourager l'utilisation du chat ou de la fonction « lever la main » des outils de vidéoconférence (ou un chat ou plateforme de messagerie à part) par les parlementaires souhaitant demander la parole.

Pratiques de cybersécurité pour les utilisatrices et utilisateurs

Il est important de mettre en place des pratiques de cybersécurité pour assurer la sécurité des données du parlement, qui peuvent être plus vulnérables lors d'une transition vers le travail à distance.

- Contrôler les informations de connexion
 - Utiliser des mots de passe complexes et les modifier régulièrement
 - Mettre en place une authentification à deux ou plusieurs facteurs lorsque cela est possible
 - Éviter d'échanger des images pouvant contenir des informations sensibles (comme des identifiants ou des données personnelles) sur les réseaux sociaux
- Conserver les identifiants de façon sécurisée grâce à un gestionnaire de mots de passe
- Installer des logiciels de confiance à partir de sources fiables et sûres
- Mettre à jour le logiciel et le système d'exploitation régulièrement
- Rechercher les menaces régulièrement en utilisant un logiciel antivirus
- Activer un pare-feu sur votre appareil
- Utiliser un VPN personnel si le parlement n'en utilise pas déjà un
- Éviter d'utiliser un réseau Wi-Fi public pour effectuer le travail parlementaire
- Vérifier que la connexion est sécurisée en s'assurant qu'une icône de cadenas fermé apparaît dans la barre d'adresse URL
- Naviguer prudemment en faisant attention aux escroqueries d'hameçonnage et en évitant de cliquer sur les fenêtres contextuelles et les liens suspects. Envisager d'installer un bloqueur de fenêtres contextuelles
- Sauvegarder tous les fichiers importants et chiffrer les données sauvegardées comportant des informations sensibles. Envisager de les protéger à l'aide d'un mot de passe si possible

